

	Evolution de l'Etat d'ici à 2025
Devenir de l'Etat	L'Etat, stratégie, anticipe et se modernise : il produit des normes, supervise et contrôle leur application. Il est moins investi dans la mise en oeuvre opérationnelle. L'Etat recentre son action sur ses missions régaliennes non déléguables et l'animation des politiques publiques. C'est un Etat régulateur et facilitateur.
Organisation de l'Etat	Il se restructure en regroupant ses ministères techniques et ses opérateurs, mutualise les fonctions supports. Il pousse plus loin la décentralisation (acte IV en 2018) : les politiques incitatives sont transférées aux conseils régionaux (CR) et aux organisations professionnelles.
Déclinaison territoriale de l'Etat	Conservation des échelons régionaux DREA (fusion DREAL - DRAAF) et départementaux, ces derniers étant transformés pour certains en <i>unités territoriales</i>
Contraintes (budget, environnement, économie, ...)	. L'Europe devient fédérale . Le déficit budgétaire continue de s'aggraver mais reste gérable sur les 10 années car l'État réduit son budget à compter de 2018 de 5% par an soit de 26 % sur la période, conduisant à une contraction très significative de ses effectifs. . La société française vieillit, une nouvelle réforme des retraites (indexation de l'âge de départ – minimum 64 ans – sur l'évolution de l'espérance de vie) entre en vigueur en 2020 et entraîne entre 2021 à 2025 sur le périmètre de l'étude le décalage de 342 départs à la retraite sur 1935 prévisibles à ce jour. . La PAC 2020 réforme le contenu du 1^{er} pilier (orientation vers une aide à l'exploitation et à l'emploi, et non plus à l'hectare) tout en consolidant la place du second, délégué aux collectivités territoriales. . A compter de 2015, la température de la planète progresse de 0,3°C par décennie ce qui conduirait à subir en 2100 une hausse de température de près de 2,6°C, l'enjeu environnemental devient crucial pour tout ce qui touche à la politique agricole.
Devenir du MAAF et de ses opérateurs	Le MAAF disparaît au profit d'autres ministères : la DGPE à l'Economie, la DGAL à la Santé (au sein d'une grande DG de l'alimentation), la DGER à l'EN, le reste à l'Environnement ; les missions régaliennes sont conservées par l'Etat et ses opérateurs. L'échelon régional DREA conserve et même renforce son positionnement du fait de la décentralisation (en tant qu'interlocuteur des conseils régionaux). Les DDT perdent des marges de manœuvre et forment l'échelon de proximité du nouveau ministère en charge de l'environnement et de l'agriculture , les DDCSPP disparaissant au profit d'unités territoriales d'une agence de la sécurité et de la chaîne alimentaire (ASCA)